

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 novembre 2007
(convocation du 12 novembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. LABARDIN Michel (à cpter de 12 h 00)	M. CARTI Michel à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL J.P à M. JUNCA Bernard (à cpter de 10 h 30)	Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Didier	Melle COUTANCEAU Emilie à M.DOUGADOS Daniel (à cpter de 11 h 40)
M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. DUCASSOU Dominique à Mme JORDA DEDIEU Carole (à cpter de 11 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	Mme. DUMONT Dominique à M. BENOIT Jean-Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas (à cpter de 11 h 30)	M. DUPRAT Christophe à Mme PUJO Colette (à cpter de 12 h 00)
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Michel (à cpter de 10 h 00)	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe	M. LOTHAIER Pierre à Mme. DARCHE Michelle
M. VALADE Jacques à Mme. BRUNET Françoise	M. HERITIE Michel à M. TOUZEAU Jean (à cpter de 12 h 00)
M. BANNEL Jean Didier à M. DAVID Jean Louis (jusqu'à 10h15)	M. HOUDEBERT Henri à M. TURON Jean Pierre (à cpter de 11 h 45)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme BOURRAGUE Ch. à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (à cpter 11 h 50)	Mme. NABET Brigitte à M. RESPAUD Jacques
Mme. BURGUIERE Karine à M. MOULINIER Maxime	Mme. NOEL Marie-Claude à M. CHAUSSET Gérard
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEX Régis (à cpter de 11 h 30)	M. REBIERE André à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain (à cpter de 11 h 45)	
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	

LA SEANCE EST OUVERTE

**BEGLES - Quartier des Sècheries - Cession d'un terrain de 3 590 m² à l'OPAC
Aquitanis - Autorisations - Décision**

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2003/045 du 17 janvier 2003 le Conseil de Communauté a approuvé le dossier de création-réalisation de la ZAC « Quartier de la Mairie » à BEGLES et a confié son aménagement à l'OPAC Aquitanis par convention publique d'aménagement.

Cette opération multisite à vocation mixte (logements bureaux, commerces, services) développe un programme de construction de près de 45 429 m² de SHON (bilan aménageur), intégrant notamment la construction de 352 logements, répartis ainsi :

- PLUS	71 logements (5 963 m ²)	→ 20,2 %
- PLS	10 logements (1 150 m ²)	→ 2,8 %
- Accession Aidée	23 logements (2 600 m ²)	→ 6,5 %
- Accession Libre	248 logements (26 953 m ²)	→ 70,5 %

	352 logements	

Conformément aux règles de financement des opérations d'aménagement ce projet dont le coût global s'élève à 15 454 124 euros HT (CRAC 2005), bénéficie d'une participation à l'équilibre à hauteur de 6 764 868 euros HT.

Aujourd'hui, après une première cession d'emprises (en 2006) d'une superficie de 10 539 m² au bénéfice d'Aquitanis, notre Etablissement est saisi d'une nouvelle demande concernant un terrain nu de 3 590 m² à détacher de la parcelle AI 97 sise allée Boyer.

Le terrain considéré est situé dans l'îlot des Sècheries sur lequel est prévue la réalisation d'environ 180 logements développant une SHON globale de 25 690 m² environ.

Compte tenu de l'affectation de ladite parcelle et dans le respect des termes de la convention publique d'aménagement du 11 mars 2003 mais également des coûts inscrits aux modalités prévisionnelles de financement de la ZAC il est donc proposé que la cession en l'état dudit terrain s'effectue au prix global de 139 207 euros correspondant au prix d'acquisition de ce bien par la Communauté Urbaine de Bordeaux, majoré des frais d'acquisition et de démolition, sachant que France Domaine, régulièrement consultée, a, par communiqué du 16 février 2007, estimé à 500 000 euros ce terrain.

Tirant parti d'une politique de réserves foncières constituées de longue date, cette transaction a donc pour effet de soutenir en amont la production de logements sociaux, tout en évitant d'alourdir le montant de la participation communautaire à l'équilibre de l'opération.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à traiter à l'amiable avec l'OPAC Aquitanis, dont le siège social est situé 94 cours des Aubiers à BORDEAUX, en vue de la cession à son bénéfice d'une emprise foncière non bâtie en l'état, d'environ 3 590 m² à détacher de la parcelle communautaires actuellement cadastrée AI 97, aux fins d'affectation à l'opération d'aménagement de la ZAC multisite du quartier de la Mairie à BEGLES et ce, moyennant le prix de 139 207 euros

- à signer l'acte authentique et tous autres documents relatifs à cette cession, notamment le document d'arpentage.

B – DECIDER

Que le montant de la recette provenant de cette cession sera inscrit au Budget de l'exercice en cours (Chapitre 77, Compte 775, Fonction 8240, CRB A430).

Les conclusions, mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 NOVEMBRE 2007**

PUBLIÉ LE : 27 NOVEMBRE 2007

M. BERNARD LABISTE

